FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

Manuel du candidat au test de connaissance du français (TCF)

Version Q, septembre 2026

TCF

Bureau des tests

Sommaire

Partie 1 : Découvrir le TCF 4
Introduction 5
L'engagement qualité du TCF 6
Les niveaux évalués 7
Les différents TCF 8
À qui s'adressent les différents TCF ? 9
Le TCF tout public (TCF TP) 10
Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) 12
Le TCF Canada (TCF CA) 14
Le TCF Québec (TCF QC) 16
Les épreuves du TCF 17
La correction et l'évaluation des épreuves 20
Les résultats 23
Droits et devoirs du candidat 27
Partie 2 : Passer le TCF 30
Les modalités d'inscription 31
Les centres de passation 32
Les supports de passation 33
TCF pour les personnes en situation de handicap 34
La passation des épreuves 34
Sanctions en cas de fraude et falsification 38
La préparation 39
Questions les plus fréquentes 41
Annexes 43
Exemples de feuille de réponses 43
Lecture de l'attestation du TCF tout public 44
Lecture de l'attestation du TCF IRN 45
Lecture de l'attestation du TCF CANADA 46
Lecture de l'attestation du TCF QUÉBEC 47
Note sur les pièces d'identité 48
Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF TP, le TCF Québec et le TCF Canada 50
Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF IRN 52
Protection des données personnelles des candidats 54
Exemples d'épreuves 58
Corrigés des exemples d'épreuves 67
Informations complémentaires 67

 **Points de vigilance**

 **Conseils pratiques**

 **Focus sur une information**

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Partie 1 : Découvrir le TCF

Introduction

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, France Éducation international (FEI), coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le TCF est le **test de niveau linguistique** du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

À ce titre, il est donc reconnu par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Culture,
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI),
- le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- les autorités universitaires,
- les centres de formation en langues,
- le monde professionnel.

Le TCF donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau**. Comme pour tous les tests de langue, **cette attestation délivrée sous forme dématérialisée (au format PDF) est valable deux ans**.

Il existe 4 déclinaisons (ou versions) du TCF :

TCF TOUT PUBLIC	TCF INTÉGRATION, RÉSIDENCE et NATIONALITÉ	TCF QUÉBEC	TCF CANADA
Pour la poursuite des études. Pour des raisons professionnelles ou personnelles. Pour le positionnement ou la certification de son niveau de langue française. **Voir page 10**	Pour répondre à la demande du ministère français de l'intérieur concernant toutes les démarches liées à l'intégration, au séjour de courte ou longue durée et à la demande de nationalité française. **Voir page 12**	Pour l'immigration dans la province du Québec. **Voir page 14**	Pour l'immigration ou la demande de naturalisation au Canada. **Voir page 16**

Il est obligatoire de lire attentivement ce manuel AVANT de vous présenter à la session.

L’engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d’une extrême rigueur scientifique : il s’agit d’un test standardisé, calibré et étalonné. Tout au long des sessions et quelle que soit la version du test, **les résultats** restent comparables et **assurent un positionnement fiable des candidats** sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « A1 » à « C2 » (sauf pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité qui positionne le candidat jusqu’au niveau B2). Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l’Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*.

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument commode qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

France Éducation international est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l’évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d’évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l’Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité. Le TCF dispose depuis 2003 d’un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système d’exploitation et, depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.

Les niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français (sauf pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité qui n'évalue le candidat que jusqu'au niveau B2), définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001).

C2	**Supérieur avancé** Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.
C1	**Supérieur** Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.
B2	**Intermédiaire avancé** Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.
B1	**Intermédiaire** Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
A2	**Élémentaire avancé** Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.
A1	**Élémentaire** Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.

Les différents TCF

TCF

Pour certifier son niveau de français pour des raisons académiques, professionnelles ou personnelles.

Épreuves obligatoires :

- Compréhension orale : 29 items, 25 minutes
- Maîtrise des structures de la langue : 18 items, 15 minutes
- Compréhension écrite : 29 items, 45 minutes

Durée totale : 1h 25

Épreuves complémentaires :

- Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes

TCF INTÉGRATION, RÉSIDENCE & NATIONALITÉ

Pour certifier son niveau de français dans le cadre du parcours citoyen.

Épreuves obligatoires :

- Compréhension orale : 25 items, 20 minutes
- Compréhension écrite : 25 items, 35 minutes
- Expression orale : 3 tâches, 10 minutes
- Expression écrite : 3 tâches, 30 minutes

Durée totale : 1h 35

TCF CANADA

Pour certifier son niveau de français dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la citoyenneté canadienne.

Épreuves obligatoires :

- Compréhension orale : 39 items, 35 minutes
- Compréhension écrite : 39 items, 60 minutes
- Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes

Durée totale : 2h 47

TCF QUÉBEC

Pour certifier son niveau de français dans le cadre d'une demande d'immigration permanente vers le Québec.

Épreuves disponibles :

- Compréhension orale : 29 items, 25 minutes
- Compréhension écrite : 29 items, 45 minutes
- Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes

Durée totale : 2h 22

Compréhension orale = CO
Maîtrise des structures de la langue = MSL
Compréhension écrite = CE
Expression écrite = EE
Expression orale = EO[1]

À qui s'adressent les différents TCF ?

Les TCF permettent de faire valider de façon **simple, fiable et rapide** ses connaissances et ses compétences en français.

Le TCF **tout public** (TCF TP) s'adresse à **toute personne de plus de 16 ans dont le français n'est pas la langue maternelle** et qui souhaite, pour des **raisons académiques** (étudiants, futurs étudiants stagiaires, etc.), **professionnelles** (employés ou futurs employés, etc.) ou **personnelles**, faire évaluer son niveau de française.

Le TCF **Intégration, Résidence et Nationalité** (TCF IRN) répond aux dispositions de la loi **n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.**

Le TCF **Canada** (TCF CA) est destiné **à toute personne,** quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la naturalisation canadienne et qui, de ce fait, doit** déposer **un dossier** auprès de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Le TCF **Québec** (TCF QC) s'adresse **à toute personne**, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre d'une procédure d'immigration permanente vers le Québec et qui, de ce fait, doit** déposer **un dossier d'immigration** auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec.

Le TCF tout public (TCF TP)

Ce TCF est composé **de 3 épreuves obligatoires**, présentées sous forme de questions à choix multiples (QCM) et de **2 épreuves complémentaires et facultatives**, proposées sous forme d'exercices et que le candidat peut choisir de passer ou non en fonction de ses besoins.

Trois épreuves obligatoires - 76 items[2]		Durée totale : 1h25
	Compréhension orale **: 29 questions à choix multiple**	**25 minutes**
	Maîtrise des structures de la langue : **18 questions à choix multiple**	**15 minutes**
	Compréhension écrite **: 29 questions à choix multiple**	**45 minutes**
Deux épreuves complémentaires		**Durées**
	Expression écrite **: 3 exercices**	**60 minutes**
	Expression orale **: 3 exercices (**épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque épreuve fait l'objet d'un score (un nombre de points) distinct traduit par un niveau allant du A1 non atteint au C2.

Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

Les résultats aux épreuves complémentaires d'expression ne sont pas intégrés dans le calcul de ce score global.

Un candidat peut choisir de ne s'inscrire qu'à la seule épreuve d'expression écrite ou qu'à la seule épreuve d'expression orale ou qu'aux seules épreuves d'expression écrite et orale à la condition d'avoir passé les épreuves obligatoires (les QCM) : **la date de passation des épreuves complémentaires est fixée, au plus tard, 60 jours avant la date de fin de validité de l'attestation initiale (qui correspond à la date de passations des QCM).**

Dans ce cas, il doit obligatoirement communiquer le code candidat de l'attestation correspondant aux épreuves QCM.

[2] *Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, le QCM est composé de 91 items. Les 15 items supplémentaires (5 dans chacune des compétences) par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent à France Éducation international de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement le même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).*

La validité de l'attestation comportant les résultats des épreuves d'expression écrite et/ou orale sera celle de l'attestation initiale (épreuves QCM). Cette nouvelle attestation reprendra les scores obtenus aux QCM.

Sile candidat passe les épreuves EE et/ou EO à des dates différentes et sous un code candidat différent, ses résultats ne pourront pas figurer sur une même attestation.

Il n'est pas possible de faire figurer sur une attestation, une combinaison des meilleurs résultats.

Attention, ce niveau global ne peut apparaître sur votre attestation du TCF TP **si, et SEULEMENT SI,** les candidats ont passé l'ensemble des épreuves (QCM + expression orale + expression écrite) **lors d'une seule et même session.**

L'objectif principal du TCF tout public est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre de poursuite d'études en France et dans les pays francophones.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de nationalité française ou de demande de carte de résident en France (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'un dossier de Pratique d'autorisation de la médecine (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'une demande d'immigration au Québec ;
- dans un cadre professionnel.

Dans le cadre de la demande d'admission préalable (DAP) pour une entrée en première année de licence universitaire ou une intégration en école d'architecture, le candidat devra passer un TCF tout public **AVEC épreuve d'expression écrite obligatoire**.

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN)

Les objectifs principaux du TCF IRN est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre :

- d'une validation de leur niveau A1 lors du parcours d'intégration ;
- d'une demande de de carte de séjour pluriannuelle ;
- d'une demande de carte de résident en France ;
- de la naturalisation française.

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 1 heure 35**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 1h35
	**Compréhension orale : 25 questions à choix multiple**	**20 minutes**
	**Compréhension écrite : 25 questions à choix multiple**	**35 minutes**
	**Expression écrite : 3 exercices**	**30 minutes**
	**Expression orale : 3 exercices (**épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**10 minutes**

Chaque candidat au TCF IRN reçoit une attestation qui comporte :

- un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite** ;
- ces 2 scores sont traduits en niveaux du CECRL pouvant aller de « niveau A1 non atteint » au niveau « B2 » ;
- une note sur 20 pour **l'expression écrite** et une note sur 20 pour **l'expression orale** ;
- ces 2 notes sont traduites en niveaux du CECRL pouvant aller de « niveau A1 non atteint » au niveau « C2 » ;
- un **tableau** indiquant l'atteinte ou non des niveaux globaux A1, A2, B1 et B2.



Le TCF IRN évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Depuis le 1er janvier 2026 et de la mise en application de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245) :

- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une de carte de séjour pluriannuelle en France, **le niveau requis est le niveau global A2**.

- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une demande de carte de résident en France, **le niveau requis est le niveau global B1**.
- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une naturalisation, **le niveau requis st le niveau global B2**.



Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, nous vous invitons à vous adresser directement aux services de préfecture. **Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.**

Candidats en situation d'illettrisme

Les candidats en situation d'illettrisme n'étant pas mentionnés dans les cas de dispenses de la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J) doivent passer un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle après passation du test.

Le TCF Canada (TCF CA)

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 2 heures 47**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 2h47
	**Compréhension orale : 39 questions à choix multiple**	**35 minutes**
	**Compréhension écrite : 39 questions à choix multiple**	**60 minutes**
	**Expression écrite : 3 exercices**	**60 minutes**
	**Expression orale : 3 exercices (**épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte en fonction des épreuves passées :

- un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- une note sur 20 pour **l'expression écrite** et une note sur 20 pour **l'expression orale** ;
- un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Les niveaux requis en compétences linguistiques pour les démarches d'immigration vers le Canada sont détaillés sur le site de IRCC : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/exigences-linguistiques/evaluation-competences-linguistiques.html.

Dans votre dossier d'immigration, vous devrez reporter ces résultats grâce au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) correspondant à vos résultats.

Pour connaitre ce niveau, vous pouvez vous référer au tableau de correspondance NCLC :

	Résultats au TCF Canada			
NCLC	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression orale	Expression écrite
10 et plus	549 à 699 (C1-C2)	549 à 699 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)
9	523 à 548(C1)	524 à 548 (C1)	14-15 (C1)	14-15 (C1)
8	503 à 522 (C1)	499 à 523 (B2-C1)	12-13 (B2)	12-13 (B2)
7	458 à 502 (B2-C1)	453 à 498 (B2)	10-11 (B2)	10-11 (B2)

6	398 à 457 (B1-B2)	406 à 452 (B2)	7-8-9 (B1)	7-8-9 (B1)
5	369 à 397 (B1)	375 à 405 (B1-B2)	6 (B1)	6 (B1)
4	331 à 368 (B1)	342 à 374 (B1)	4-5 (A2)	4-5 (A2)

Le TCF Québec (TCF QC)

Ce TCF est composé de **4 épreuves modulaires.** Chaque candidat peut choisir de passer, à sa convenance, 1, 2, 3 ou 4 épreuves. **La durée totale** peut donc varier entre **12 minutes et 2 heures 47**.

Quatre épreuves au choix		Durée totale : 2h22
	**Compréhension orale : 29 questions à choix multiple**[3]	**25 minutes**
	**Compréhension écrite :** 29 **questions à choix multiple**	**45 minutes**
	**Expression écrite : 3 exercices**	**60 minutes**
	**Expression orale : 3 exercices (**épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- une note sur 20 pour **l'expression écrite** et une note sur 20 pour **l'expression orale** ;
- un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Depuis le 1er août 2013, les autorités québécoises commencent à attribuer des points à partir du niveau B2 et ont fixé le maximum de points à 16.

Le barème, fixé par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, est composé comme suit :

Épreuves orales : jusqu'à 14 points			
Compréhension orale		Expression orale	
A1	**0 point**	**A1**	**0 point**
A2	**0 point**	**A2**	**0 point**
B1	**0 point**	**B1**	**0 point**
B2	**5 points**	**B2**	**5 points**
C1	**6 points**	**C1**	**6 points**
C2	**7 points**	**C2**	**7 points**

Épreuves écrites : jusqu'à 2 points supplémentaires			
Compréhension écrite		Expression écrite	
A1 à B1	**0 point**	**A1 à B1**	**0 point**
B2 à C1	**1 point**	**B2 à C2**	**1 point**

[3] *Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, la CO et la CE sont composées chacune de 34 items. Les 5 items supplémentaires dans chacune des compétences par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent à France Éducation international de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement le même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).*

Les épreuves du TCF

Épreuve de compréhension orale :

Ces questions testent les capacités à comprendre le français parlé, comme, par exemple :

- des mots familiers et des expressions courantes dans des situations de communication courante (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces simples et claires ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit courant.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.



Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.



Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.

L'exemple suivant montre une réponse en B corrigée en A.



Épreuve de maîtrise des structures de la langue :

Ces questions testent les capacités à maîtriser les structures de la langue, des plus élémentaires aux plus complexes, en :

- repérant des erreurs de lexique ou de registre de langue ;
- choisissant l'équivalent d'une expression ou d'un terme grammatical ;
- choisissant les formulations correctes en fonction d'une situation de communication.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.



Épreuve de compréhension écrite :

Ces questions testent les capacités à comprendre :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;
- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.



Épreuve d'expression orale : 3 tâches :

- **Tâche 1** – **Entretien dirigé** *sans préparation :*

Durée de l'échange : *2 minutes pour les TCF TP, Canada et Québec / 3 minutes pour le TCF IRN*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examinateur).

- **Tâche 2** – **Exercice en interaction** *avec préparation pour les TCF TP, Canada et Québec / sans préparation pour le TCF IRN :*

Durée de l'échange *: 3 minutes 30 de dialogue (plus 2 minutes de temps de préparation, sauf pour le TCF IRN)*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Le statut de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

- **Tâche 3** – **Expression d'un point de vue** *sans préparation* :

Durée de l'échange *: 4 minutes 30 pour les TCF TP, Canada et Québec / 3 minutes 30 pour le TCF IRN*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examinateur. L'examinateur est autorisé à interrompre le candidat en lui posant des questions en lien avec l'expression de son point de vue (par exemple pour lui demander des précisions sur ses arguments).

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- parler de soi, de son environnement familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure.



Afin d'éviter toute récitation d'un texte mémorisé, susceptible d'être assimilée à une fraude, l'examinateur est autorisé à interrompre le candidat en lui posant des questions lorsqu'il soupçonne qu'il récite un texte appris par cœur. Ces questions ont pour objectif de vérifier ses réelles compétences en expression orale.

Épreuve d'expression écrite : 3 tâches

Pour les TCF tout public (TP), Québec (QC) et Canada (CA)

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour décrire, raconter et/ou expliquer, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.
 Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 60 mots/maximum 120 mots.
- **Tâche 2** : rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note, … à l'intention de plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier, …).

Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 150 mots.

- **Tâche 3** : rédaction d'un texte (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, …) qui compare deux points de vue portant sur un fait de société, exprimés dans deux documents. Le candidat donne son avis sur le thème traité dans les deux documents.
 Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 180 mots.

Pour le TCF (IRN) Intégration, Résidence et Nationalité

- **Tâche 1** : décrire une personne, un groupe de personne, un lieu, un objet à quelqu'un dans un message court en réaction à une question posée par un ou des interlocuteurs dans un message court.
 Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 30 mots/maximum 60 mots.

- **Tâche 2** : rédiger un récit d'activités quotidiennes à l'intention d'un ou plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit.
 Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 40 mots/maximum 90 mots

- **Tâche 3** : donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne / groupe de personnes à une ou plusieurs personnes.
 Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 40 mots/maximum 90 mots.

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, etc. ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée.

La correction et l'évaluation des épreuves

La **correction** de l'ensemble des épreuves est **centralisée** à France Éducation international.

Ces épreuves mobilisent des compétences différentes. Être capable de comprendre et être capable de s'exprimer se traduisent par des performances spécifiques qui dépendent de chaque individu, de la manière dont la langue a été apprise et également de l'utilisation qui est faite de la langue. Cela peut impliquer des écarts de niveaux entre les différentes compétences.

Les épreuves de QCM sont corrigées par lecture optique, supervisée par notre équipe.

Les épreuves d'expression donnent lieu à une double correction par une équipe de correcteurs formés et habilités.

La correction des QCM

Les feuilles de réponses des candidats sont corrigées par lecture optique en fonction d'algorithmes établies par l'équipe de psychométriciens du département Évaluation et Certifications, ce qui permet une délivrance des

résultats très rapide et sans erreur. Une intervention humaine est demandée uniquement lorsque la machine détecte une ambiguïté (par exemple, une case mal cochée).

Les analyses menées sur chaque question du TCF par la Cellule Qualité et Expertise assurent une évaluation précise et équitable des compétences des candidats. Le score obtenu dans chaque activité langagière (compréhension de l'oral, compréhension des écrits, maîtrise des structures de la langue) est fonction du nombre de bonnes réponses. **Seules les bonnes réponses comptent**, les mauvaises réponses ou l'absence de réponse comptent 0 point.

Un barème est appliqué aux bonnes réponses. Il prend en compte la difficulté de chaque question et transforme le nombre de bonnes réponses obtenues en un score de 100 à 699 (ou de 100 à 399 pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité). Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le nombre et le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

L'évaluation des épreuves d'expression orale

Les épreuves d'expression orale (EO) sont évaluées une première fois par l'examinateur qui a suivi une formation d'habilitation dispensée par France Éducation international et qui mène et enregistre l'entretien dans le centre le jour de la passation. L'enregistrement est ensuite envoyé à un correcteur également formé par France Éducation international.

Ces 2 évaluations sont effectuées de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l'un ou l'autre n'ait connaissance des niveaux attribués par l'autre).

L'examinateur et le correcteur attribuent à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau « A1 non atteint » au niveau « C2 ». Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d'évaluation de cette épreuve d'expression orale sont d'ordre :

- linguistique (étendue et maîtrise du lexique, correction grammaticale, aisance, prononciation, fluidité globale du discours, etc.) ;
- pragmatique (interaction, structuration du discours, cohérence et cohésion, développement thématique, etc.) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).

ATTENTION ! L'épreuve d'expression orale pourrait être évaluée « A1 non atteint » si le candidat récite un ou des textes appris par cœur.

En effet, une récitation est considérée comme non représentatif du niveau réel du candidat et peut donc être considéré comme une fraude.

L’évaluation des épreuves d’expression écrite

Les épreuves d’expression écrite (EE) sont évaluées 2 fois de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l’un ou l’autre des deux évaluateurs n’ait connaissance des niveaux attribués par l’autre) par l’équipe de correcteurs de France Éducation international.

Certaines épreuves d'expression écrite passées sur ordinateur (TCF SO) pourront faire l'objet d'une première correction effectuée par FIDELIA, une solution d'aide à la correction automatisée. La seconde correction restera humaine. Si le candidat ne souhaite pas être évalué par ce système d'aide à la correction automatisée, il doit demander à son centre de passation ou un autre centre agréé de passer le TCF sur support papier.[4]

Les correcteurs sont sélectionnés en fonction de leur expérience notable dans le domaine du Français langue Étrangère (FLE) et de l’évaluation, et après un test de sélection. Ils sont spécifiquement formés à la correction des épreuves d’expression écrite de toutes les déclinaisons du TCF par les agents du Bureau des tests de France Éducation international qui assurent un suivi de la qualité du travail de chaque correcteur.

Chaque correcteur attribue à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau « A1 non atteint » au niveau « C2 ». Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d’évaluation de cette épreuve d’expression écrite sont d’ordre :

- linguistique (étendue du lexique, correction grammaticale, orthographe, degré d’élaboration des phrases, etc.) ;
- pragmatique (cohérence et cohésion, développement thématique, etc.) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).

ATTENTION ! La copie d’expression écrite pourrait être évaluée « A1 non atteint » si :



- votre écriture n’est pas lisible (en cas de passation sur support papier) ;
- chaque tâche n’est pas réalisée avec le nombre de mots exigé ;
- la production est hors-sujet ;
- une ou plusieurs tâches ne sont pas réalisées ;
- vous recopiez une ou plusieurs phrases d’un sujet ou d’un document
- vous avez rédigé un texte appris par cœur ;
- votre production a été rédigée sur le brouillon.

[4] Pour de plus de détails sur FIDELIA : https://www.france-education-international.fr/actualites/lettre-fei/2024-06/une-nouvelle-ere-pour-levaluation-fidelia-et-lintelligence-artificielle-au-service-du

Les résultats

Chaque candidat reçoit une attestation d'une durée de validité de 2 ans qui comporte obligatoirement un score compris entre 100 et 699 points[5] détaillé par épreuve, assorti d'une indication de niveau sur l'échelle en six niveaux du Conseil de l'Europe :

A1 non atteint	A1	A2	B1	B2	C1	C2
0 à 99 points	100 à 199 points	200 à 299 points	300 à 399 points	400 à 499 points	500 à 599 points	600 à 699 points

Les résultats sont délivrés au plus tard :

- 10 jours ouvrés après la date de clôture d'une session TCF sur ordinateur (SO) ne comportant que les épreuves QCM ;
- 15 jours ouvrés après la date de réception des copies par France Éducation international pour les sessions sur support papier.

Le candidat pourra suivre l'état d'avancement de la correction de ses épreuves et récupérer son attestation de résultat sur l'espace TCF-Candidat. Lorsque le centre validera la session à laquelle il s'est inscrit, il recevra un courriel de noreply@france-education-international.fr l'invitant à s'identifier (à l'aide de sa date et son pays de naissance et des premières lettres de son nom) afin de se créer un compte.



Voici les règles de validation du code à 2 ou 3 lettres :

- *Seules les lettres de l'alphabet latin sont autorisées : de a à z et àáâãäèéêëìíîïòóôõöùúûüýÿçñăşţ*
- *Les espace, apostrophe, trait d'union ou tout autre symbole ne sont pas autorisés*
- *Le code correspond aux premières lettres du nom de famille si celui-ci a au moins 2 lettres ; sinon aux premières lettres du prénom.*

[5] *sauf pour le TCF IRN qui indique un score compris entre 100 et 499 points assorti d'une indication de niveau allant jusqu'au B2.*

- *Si le prénom et le nom du candidat ont moins de 2 lettres, un message est affiché : « Il y a un problème avec votre profil candidat. Veuillez contacter votre centre de passation.*

Il pourra suivre l'évolution de l'état d'avancement de la correction de ses épreuves.



Sur ce compte, il pourra prendre connaissance des ses résultats et télécharger son attestation.



Si le candidat n'arrive pas à créer son compte, il devra se rapprocher de son centre d'examen.

L'attestation de résultat d'un test linguistique indique le niveau de compétence obtenu par le candidat. La notion de réussite ou d'échec est liée exclusivement au niveau exigé par l'organisme auquel l'attestation est destinée (université, préfecture, employeur, etc.)**.**

Pour les épreuves QCM, le candidat reçoit un nombre de points (sur 699 ou 499 pour le TCF IRN) traduit en niveau du CECRL.

Pour les épreuves d'expression orale et écrite, le candidat reçoit une note sur 20 points traduit en niveau du CECRL.

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /699	Niveau CECRL
Compréhension orale	512	C1
Maîtrise des structures de la langue	690	C2
Compréhension écrite	629	C2
Résultats globaux QCM	599	C1

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	18	C2
Expression écrite	17	C1

La grille d'interprétation des scores (pour les QCM) et des notes (pour l'expression orale et l'expression écrite) est la suivante :

Niveau A1	**Élémentaire**	**Niveau A2**	**Élémentaire avancé**	**Niveau B1**	**Intermédiaire**
101 à 199 points[6] **1/20**[7]	Maitrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.	**200 à 299 points** **2 à 5/20**	Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.	**300 à 399 points** **6 à 9/20**	Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
Niveau B2	**Intermédiaire avancé**	**Niveau C1**	**Supérieur**	**Niveau C2**	**Supérieur avancé**
400 à 499 points **10 à 13/20**	Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	**500 à 599 points** **14 à 17/20**	Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	**600 à 699 points** **18 à 20/20**	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

Ces grilles de niveaux sont extraites du *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, ©Conseil de l'Europe, Didier, Paris 2001

[6] Score obtenu aux QCM.

[7] Note obtenue en expression orale et/ou écrite.

Pour le TCF TP et le TCF IRN, l'attestation précise l 'atteinte d'un ou plusieurs niveaux globaux :

- TCF TP :

Pour l'ensemble des épreuves :	A1	A2	B1	B2	C1	C2
niveau(x) atteint(s)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Attention, depuis fin mars 2023, les attestations du TCF TP comportent un niveau global **si, et SEULEMENT SI,** les candidats ont passé l'ensemble des épreuves (QCM + expression orale + expression écrite) **lors d'une seule et même session.**

Si un candidat ne repasse que l'expression orale ou que l'expression écrite, il recevra une attestation reprenant ses scores aux QCM et intégrant son nouveau résultat en expression orale ou en expression écrite mais sans reprendre les résultats obtenus à l'autre épreuve complémentaire lors de la première passation. Son attestation ne présentera donc pas de score global. Cette attestation gardera la date de validité initiale (liée à la date de passation des épreuves obligatoires) et ne sera pas prolongée.

Si le candidat repasse les deux épreuves complémentaires, son attestation reprendra ses scores aux QCM et intégrera ses nouveaux résultats en expression orale et en expression écrite mais ne présentera pas de score global. Cette attestation gardera la date de validité initiale (liée à la date de passation des épreuves obligatoires) et ne sera pas prolongée.

- TCF IRN :

Pour l'ensemble des épreuves : niveau(x) atteint(s)	**A1**	**A2**	**B1**	**B2**
	OUI	**OUI**	**OUI**	**NON**

Chaque attestation est également envoyée au centre sous forme dématérialisée (au format PDF) et comporte un QR code destiné à permettre à l'utilisateur final de vérifier l'authenticité des résultats figurant sur l'attestation.

L'attestation de résultats est confidentielle et doit être délivrée au candidat qui décide de son utilisation finale (dossier d'admission à l'université, dossier de naturalisation, dossier d'immigration, etc.).

Les agents du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au Québec (MIFI), d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) ont accès à des plateformes d'authentification leur permettant de consulter les duplicatas des attestations TCF qui leur sont présentées.

Aucun accès à la feuille de réponses aux QCM, aux productions d'expression écrite et/ou orale ainsi qu'aux corrections de ces productions n'est possible.

Les niveaux délivrés au TCF ne sont pas le résultat d'une « correction d'erreurs » mais de l'évaluation d'une compétence. Les copies de l'épreuve d'expression écrite ne sont pas annotées, les enregistrements de l'épreuve d'expression orale ne sont pas commentés. Par conséquent, aucun élément matériel (et notamment pas de pistes d'amélioration) ne pourrait être transmis aux candidats.

Il n'est pas non plus du ressort de France Éducation international, organisme certificateur, d'apporter aux candidats des précisions sur les pistes de progrès à réaliser pour obtenir le niveau souhaité.

De la même manière, France Éducation international ne communique pas sur le nombre de bonnes réponses qui ont été obtenues aux QCM.

Droits et devoirs du candidat

INSCRIPTIONS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- s'inscrire au TCF de son choix sans devoir justifier de l'obtention d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit. - s'inscrire dans le centre d'examen de son choix. - se présenter au TCF autant de fois qu'il le souhaite en respectant un délai de 20 jours entre deux passations de la même déclinaison. - bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical. - demander le remboursement ou le report des frais d'inscription en cas d'absence pour force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel) à condition de présenter, dans les 5 semaines qui suivent la date de début de session, un justificatif au centre de passation.	- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen. - transmettre toutes les informations (données personnelles) requises à l'inscription. - régler les frais de passation avant la date limite indiquée par le centre d'examen. - transmettre son ancien code candidat au centre d'examen en cas de passation ou de re-passation des épreuves complémentaires pour le TCF TP. - signaler au moment de son inscription toute situation de handicap avec un certificat médical. - prendre connaissance du manuel du candidat.

CONVOCATIONS ET PASSATIONS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- recevoir une convocation avec les dates, les horaires et le lieu de passation des épreuves. - recevoir des feuilles de brouillon pour l'épreuve d'expression écrite de tous les TCF et l'épreuve d'expression orale du TCF Canada, tout public et Québec quand ces épreuves sont passées sur support papier. - signaler immédiatement au centre d'examen tout incident, dysfonctionnement ou toute difficulté rencontrée lors de la passation des épreuves, dès la fin de celles-ci.	-se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation. - présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité le jour de l'examen. - être pris en photo le jour de l'examen. - ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant. - écouter le discours de bienvenue du surveillant expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

	- vérifier la conformité de ses données personnelles et signaler toute erreur. - remplir sa feuille de réponses (sur support papier) avec un stylo bleu ou noir en suivant les consignes. -s'engager à ne commettre aucune fraude lors des épreuves, y compris en récitant un texte appris par cœur. -accepter les contrôles mis en place pour prévenir la fraude, notamment la vérification de l'absence de dispositifs de communication dissimulés (par exemple des oreillettes). - ne pas conserver ni diffuser les sujets d'examen. - avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats. - signaler tout problème survenu pendant la passation le jour même de l'examen.

ATTESTATIONS ET RÉSULTATS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- avoir une double évaluation de ses épreuves d'expression orale et écrite. - recevoir ses résultats dans un délai de 15 jours après la réception du matériel de session par France Éducation international (délai ramené à de 10 jours pour les passations des QCM seuls sur ordinateur). - recevoir une attestation dématérialisée sécurisée par un QR code, valable 2 ans à compter de la date de délivrance des résultats.	- créer son compte TCF-Candidat pour pouvoir télécharger son attestation de résultats. - retirer son attestation soit sur son compte TCF-Candidat, soit auprès du centre de passation.

« Le candidat est tenu de signaler tout incident ou toute difficulté rencontrée lors de la passation dès la fin de l'examen. Toute réclamation relative au déroulement des épreuves doit être formulée avant la publication des résultats. Aucun recours ne sera recevable après la délivrance de l'attestation de résultats. »

France Éducation international collecte certaines données dans la stricte limite de ce qui est nécessaire pour vous permettre de passer le TCF
Les renseignements suivants seront collectés : nom de famille, prénom, sexe, date de naissance, pays de naissance, nationalité, langue maternelle, courriel, votre photographie, signature recueillie le jour de l'évaluation, votre voix pour l'épreuve d'expression orale qui est enregistrée, votre numéro de passeport pour le TCF Canada et votre adresse postale pour le TCF dans le cadre de la DAP.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et au Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD)

France Éducation international est destinataire de ces données. Le centre de passation, qui se charge de leur collecte, y a également accès. Elles sont conservées par France Éducation international pendant 7 ans à partir de

la date de distribution des attestations et sont ensuite rendues anonymes. Les centres de passation y ont accès pendant 2 ans.

La conservation des données par les organismes destinataires de l'attestation TCF (le MIFI - ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec ; IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - ou la DIAN - Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) peut varier selon chacun. Le candidat est invité à consulter leurs conditions RGPD.

Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la règlementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :
- par courriel : dpd@france-education-international.fr.
- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation international, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

En passant le TCF vous acceptez que les règles d'utilisation et de conservation de vos données personnelles. Vous trouverez en page 54 les informations sur la protection des données personnelles.

Partie 2 : Passer le TCF

Les modalités d'inscription

Le TCF a été conçu pour être présenté par un public de grands adolescents (à partir de 16 ans) et d'adultes.

Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF.

Pour vous inscrire à une session du TCF, renseignez-vous auprès du centre de passation le plus proche pour connaitre le calendrier des sessions.

Au moment de l'inscription, il vous sera demandé de fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente,
- votre numéro de passeport, en cas d'inscription au TCF Canada.

Vous devrez également communiquer les éléments suivants :

- nom de famille,
- prénom,
- sexe,
- date de naissance,
- pays de naissance,
- nationalité,
- langue maternelle,
- courriel
- numéro de passeport pour le TCF Canada,
- adresse postale pour le TCF dans le cadre de la DAP.

Sans ces données, vous ne pourrez pas être inscrit à une session du TCF. En passant le TCF vous acceptez que les règles d'utilisation et de conservation de vos données personnelles. Vous trouverez en page 54 les informations sur la protection des données personnelles.
Seuls votre nom, prénom et date de naissance apparaîtront sur votre attestation de résultats.

Vous devrez également indiquer la raison pour laquelle vous souhaitez passer le TCF en choisissant parmi les options suivantes :

- Naturalisation,
- Carte de résidence,
- Carte de séjour pluriannuelle,
- Validation du niveau A1,
- Études,
- Raisons professionnelles,
- Immigration au Québec
- Immigration au Canada,
- Autres.

Ces données ne sont demandées qu'à des fins statistiques et n'apparaîtront pas sur votre attestation. Si vous passez le TCF pour plusieurs raisons, choisissez la raison principale.

En cas de force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel), le candidat absent peut obtenir le remboursement ou le report de ses frais d'inscription à

condition qu'il présente, dans les 5 semaines qui suivent la date de début de session, un justificatif au centre de passation qui le transmettra ensuite à France Éducation international.



Attention ! Pour toute inscription au TCF, il faudra que vous soyez pris en photo le jour de l'examen. Ceci est demandé afin de lutter contre la fraude (fraude à l'identité notamment). Le visage devra être cadré, dégagé et reconnaissable (masque retiré, voile laissant le visage visible).

Vous ne pourrez pas obtenir d'attestation de résultats si vous n'acceptez pas d'être pris en photo le jour de l'examen.

Utiliser le CPF pour passer le TCF

Pour les candidats qui passent le TCF en France, le Compte personnel de formation (CPF) peut être mobilisé pour la passation du TCF IRN et du TCF TP complet.

- Le n° de certification du TCF IRN est le RS6643 : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6643/
- Le n° de certification du TCF TP est le RS6460 : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6460/

Attention, la mobilisation du CPF pour la passation du TCF TP n'est valable que pour une inscription à un **TCF TP dit « complet »**, pour lequel le candidat est inscrit aux 5 épreuves lors d'une même et seule session (Compréhension de l'oral et de l'écrit, Maîtrise des structures de la langue, Expression orale et écrite).

Les candidats devront se connecter sur leur espace Mon Compte Formation :
https://www.moncompteformation.gouv.fr

Les centres de passation

Les centres de passation du TCF sont agrées par France Éducation international. Une commission étudie tous les dossiers présentés et ne retient que les organismes présentant tous les éléments assurant le respect de nos procédures permettant la standardisation des passations du TCF. Ces centres sont soumis régulièrement à des visites de conformité visant à maintenir une haute qualité des dispositifs de passation des examens de France Éducation international.

Le centre agréé TCF auprès duquel le candidat est inscrit est son interlocuteur privilégié pour répondre à toute question concernant la passation d'une session du TCF.

Le réseau de centres proposant le TCF dans le monde compte plus de 700 organismes.



Le candidat doit se rapprocher directement du centre de passation de son choix pour être renseigner sur :

- les dates des sessions ;
- le lieu de la passation des épreuves ;
- la procédure d'inscription ;
- le tarif.

Pour obtenir la liste des centres agréés qui organisent des sessions du TCF : https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf.

Pour toute remarque concernant un centre ou des conditions de passation du TCF, le candidat est invité à prendre contact avec le bureau des tests à l'adresse : tcf@france-education-international.fr.

Les supports de passation

Le TCF peut être passé sur support papier ou sur support ordinateur (TCF SO).

Toutes les épreuves des TCF peuvent être passées sur ordinateur sauf l'épreuve d'expression orale qui se déroule face à un examinateur.

Les avantages du TCF SO :

- délai d'inscription réduits ;
- compréhension orale passée avec un casque audio permettant une meilleure concentration pour l'écoute des items ;
- moins de manipulation de documents (livret et feuille de réponses) puisque questions et réponses apparaissent en même temps sur l'écran ;
- délai de délivrance des résultats accéléré.

TCF pour les personnes en situation de handicap

Dans la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 est mentionnée l'obligation d'une école française inclusive. En tant qu'opérateur public, France Éducation international lutte contre toutes les formes de discrimination et garantit l'égalité de traitement des candidats.

Les centres d'examen doivent donc, en application de la loi du 11 février 2005 et de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale fournir à tout candidat qui signale un handicap altérant une fonction physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, l'installation matérielle ou l'assistance en personnel lui permettant de participer aux épreuves dans des conditions de travail de nature à rétablir l'égalité entre les candidats, ou d'être dispensé de passer l'une des compétences.

Pour bénéficier d'aménagements, le candidat doit fournir à son centre d'examen, au moins deux mois avant la date de la session, un certificat médical récent, rédigé en français ou dans une autre langue compréhensible par le responsable du centre de passation et préconisant les aménagements nécessaires au candidat.

Quelques exemples d'aménagements possibles, selon le handicap :

- le candidat peut bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire pour passer certaines ou toutes les épreuves (attention ! Cet aménagement ne peut être proposé que pour une session organisée sur support papier[8]) ;
- le candidat peut être installé seul dans une salle ;
- le candidat peut recevoir une aide humaine pour lire ou écrire ;
- le candidat peut obtenir une aide technique avec un matériel spécifique comme des écouteurs, une copie agrandie, etc.

Les épreuves du TCF existent aussi en version braille. Les candidats sont invités à anticiper leur inscription afin que les responsables des centres soient en mesure de commander le matériel dans les délais auprès de France Éducation international.

Une dispense d'une compétence est également possible. Dans ce cas, le candidat réalise les autres parties de l'épreuve.

Pour toute question, les candidats doivent s'adresser à leur centre d'examen qui suivra les directives transmises par France Éducation international et peuvent consulter la page du site de France Éducation international dédiée à la question : https://www.france-education-international.fr/article/declarer-handicap.

La passation des épreuves

Le jour de la passation, le candidat devra se présenter le jour de l'examen à l'heure et au lieu indiqués sur sa convocation.

Attention, en cas de retard, le candidat ne pourra pas être admis dans la salle d'examen et ne pourra pas être remboursé de ses frais d'inscription **sauf cas décrits page 31.** Aucun candidat ne pourra être accepté après la distribution du matériel d'examen.

[8] *Tous les centres organisant le TCF sur ordinateur peuvent proposer une passation sur papier afin de mettre en place cet aménagement de temps.*

À l'entrée de la salle d'examen, l'accueil sera effectué par un surveillant qui demandera de présenter une pièce d'identité comportant une photographie. Sans celle-ci, le candidat ne pourra pas être admis dans la salle d'examen.



Liste des pièces d'identité acceptées : (cf. note sur les pièces d'identité)

- passeport ;
- titre de séjour ;
- carte d'identité.

Ces pièces d'identité, comportant une photo, doivent être en cours de validité au moment de la passation.

En cas de doute sur l'identité du candidat du fait de la difficulté du rapprochement avec la photo, une seconde pièce d'identité pourra être demandée à l'appui de la première.

Dans le cas d'un candidat majeur qui n'est pas en mesure de présenter un titre d'identité, il est possible d'accepter :

- récépissé d'une demande de carte de séjour ;
- récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile (une photographie est requise pour ce type de document) ;
- récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale ;
- attestation de demande d'asile (procédure normale et procédure accélérée),
- permis de conduire.

Le candidat devra ensuite signer une feuille d'émargement.

À l'installation dans la salle d'examen, il sera demandé d'éteindre les téléphones portables et de déposer les affaires dans un endroit prévu à cet effet : ne devront rester sur la table que la pièce d'identité, la convocation et un stylo bleu ou noir.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- la nature et le format des épreuves ;
- les consignes des épreuves ;
- la durée totale des épreuves ;
- les sanctions encourues en cas de fraude ;
- la date de mise à disposition des résultats.



Pendant les épreuves, aucun objet, outil ou document que ce soit livres, dictionnaires, notes, règles, calculatrices, téléphone portable, appareil d'écoute ou d'enregistrement ou de photographie, etc. ne seront autorisés.
Tout candidat surpris en possession de l'un de ces objets fera l'objet d'un procès-verbal pouvant donner lieu à une sanction pour fraude.

Épreuves QCM de compréhension orale, de maîtrise des structures de la langue et de compréhension écrite :

Ces épreuves sont collectives.

En cas de passation du TCF sur support papier, le surveillant distribuera les livrets et les feuilles de réponses nominatifs. Aucune indication ne devra être portée sur le livret, toutes les réponses devront être notées sur les feuilles de réponses. À la fin du test, le livret et la feuille de réponses devront être remises au surveillant. Aucun document ne devra être conservé.

En cas de passation du TCF sur ordinateur, le surveillant installera chaque candidat à un poste informatique identifié par le code candidat.

Pour quitter temporairement la salle d'examen, l'autorisation du surveillant est requise. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Aucune admission ne sera acceptée après le début de l'épreuve de compréhension orale et aucune sortie ne pourra être possible durant cette épreuve.

Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.

Pour les passations sur support PAPIER, vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.

L'exemple suivant montre une réponse en B corrigée en A.

Pour répondre B : [A] [X] [C] [D] / (A) (B) (C) (D)

Pour corriger la réponse en A : [A] [X] [C] [D] / (A) (B) (C) (D)

ATTENTION

Il y a 2 lignes de réponses pour chaque question :

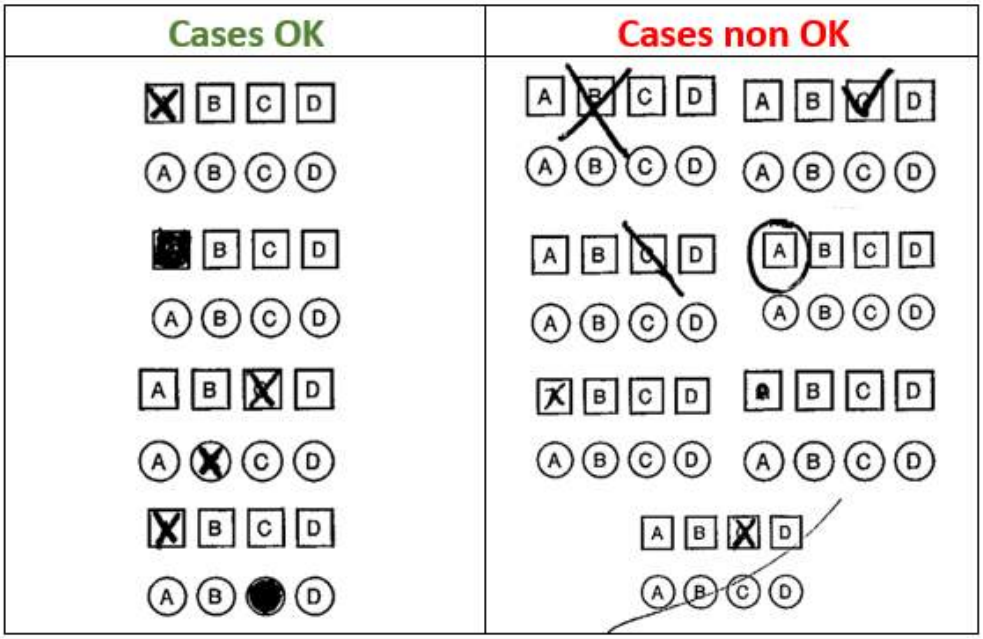
- ***Les réponses doivent être cochées dans les cases carrées (première ligne).***
- *Les cases rondes ne servent qu'à corriger la réponse si vous vous êtes trompé dans la case carrée.*
- *Il n'est possible de modifier sa réponse qu'une seule fois (dans la case ronde).*

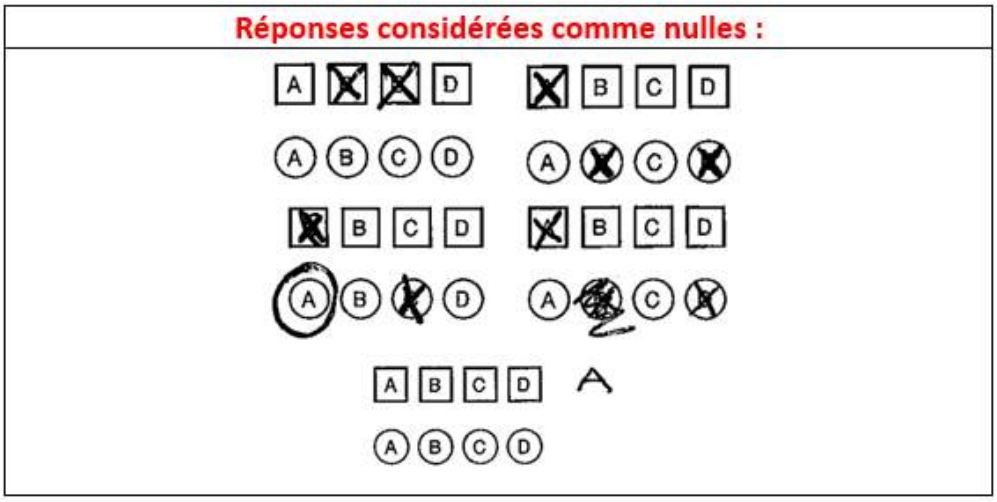
*Il faut remplir très précautionneusement et chaque case en les cochant à l'aide d'un **stylo noir**, ou bleu foncé. Les stylos feutres, les crayons à papier et les couleurs claires sont à proscrire.*

Il ne faut pas déborder sur les autres cases.

Il ne faut pas entourer les cases.

Si plusieurs cases sont cochées sur la première ou la seconde ligne, la réponse sera considérée comme nulle.





Épreuve d'expression écrite :

Cette épreuve est collective.

En cas de passation du TCF sur support papier, le surveillant distribuera les sujets d'expression écrite et quelques feuilles de bouillon. Les réponses doivent être rédigées directement sur le livret aux endroits prévus pour chacune des 3 tâches. À la fin du test, les sujets et les brouillons devront être remis au surveillant (attention, le brouillon sera détruit et seuls les éléments rédigés sur le livret pourront faire l'objet d'une évaluation). Aucun document ne devra être conservé.

En cas de passation du TCF sur ordinateur, le surveillant installera chaque candidat à un poste informatique identifié par le code candidat.

⚠ Il est impératif de composer aux 3 tâches en respectant le nombre de mots minimum et maximum requis.

Pour quitter temporairement la salle d'examen, l'autorisation du surveillant est requise. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Épreuve d'expression orale :

Cette épreuve est individuelle.

Le candidat sera installé dans une salle face à un examinateur qui expliquera les consignes de passation, fera passer l'épreuve et procédera à une première évaluation du niveau du candidat.

Avant de proposer la première tâche, l'examinateur devra demander au candidat ses nom et prénom et les répéter. Il devra vérifier, devant le candidat, en fin d'entretien que l'enregistrement a bien fonctionné.

L'examinateur pourra être amené à vous interrompre pour demander une précision, vous relancer sur un sujet précis ou vous indiquer que le temps imparti à cette tâche est écoulé.

Chaque entretien sera enregistré pour être envoyé à France Éducation international pour la seconde évaluation de l'épreuve.

Sanctions en cas de fraude et falsification

Les fraudes aux examens constituent des délits de nature disciplinaire régis par le décret du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995.



Tricher lors d'un examen est une fraude. Il est notamment interdit de :

- se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve,
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone par exemple),
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores,
- utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio,
- communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve,
- utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis,
- commettre un plagiat (reproduire ou réciter partiellement ou intégralement des documents existants, qu'ils aient été mémorisés ou copiés),
- copier sur son voisin,
- etc.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de votre copie, le candidat risque :

- l'annulation de ses résultats,
- et/ou l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années,
- et/ou des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

Au moment de la correction des épreuves et en cas de suspicion de fraude, France Éducation international se réserve le droit d'invalider les résultats. En ce cas, le candidat ne se verra pas délivrer d'attestation mais pourra repasser le test en s'acquittant de nouveaux frais d'inscription.

En cas de falsification d'une attestation du TCF, France Éducation international annulera l'attestation mise en cause et prendra des mesures disciplinaires.

Les agents en charge du suivi du dossier nécessitant une attestation du TCF (agents des préfectures, dans les universités, les campus France, etc.) ont accès aux résultats obtenus par les candidats du TCF.

Par ailleurs, l'utilisation abusive ou la reproduction des livrets de test, des feuilles de réponses et des documents audio exposent à des sanctions pénales et civiles.

La préparation

Le TCF n'est pas basé sur un programme de cours mais sur vos compétences en langue française et la capacité générale du candidat à utiliser le français. Ce niveau de langue dépend de la pratique de chacun et peut être amélioré par l'étude du français lors de cours ou d'études d'ouvrages spécifiques.

Les conseils pour se préparer à la passation du TCF sont les suivants :

Avant de passer le test :

- se familiariser avec le format du TCF (format et durée des épreuves),
- prendre connaissance des exemples de sujets,
- s'immerger aussi souvent que possible dans la langue française en lisant, regardant la télévision, écoutant la radio, des enregistrements, conversant avec des proches.

Pendant le test :

- écouter attentivement les consignes,
- rester le plus concentré possible notamment pendant l'épreuve de compréhension orale,
- ne pas perdre de temps en prenant des notes pour les épreuves QCM,
- gérer son temps pour les épreuves de maîtrise de structure de la langue et la compréhension écrite ainsi que pour l'épreuve d'expression écrite (il faut bien réaliser les 3 tâches).

Le candidat est invité à consulter les exemples d'items à consulter sur le site de France Éducation international https://www.france-education-international.fr/test/exemples-epreuves-tcf?langue= r et dans le présent manuel ;

Par ailleurs, pour s'entrainer, il est conseillé de s'exercer avec :

- l'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur le site Le français facile avec RFI : https://francaisfacile.rfi.fr/fr/.

- l’entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur le site de TV5Monde : https://apprendre.tv5monde.com/fr/tcf.

Questions les plus fréquentes

Combien coûte le TCF ?

Le prix du TCF varie en fonction de la déclinaison passée et du lieu de passation des épreuves. Il est utile de contacter plusieurs centres de passation afin de comparer les tarifs qu'ils proposent.

Quel score doit-on obtenir pour « réussir » le TCF ?

Il n'y a pas de notion de réussite ou d'échec au TCF : le TCF agit comme une photographie du niveau de français à un moment donné. Il est donc tout à fait possible qu'un candidat à la limite d'un niveau puisse obtenir un niveau B1 avec 304 points à un test et un niveau A2 avec 295 points, lors d'une nouvelle passation quelques semaines après, ou vice-versa.

Cette situation, inhérente à toute évaluation, ne remet pas en cause la validité du TCF. L'activité d'évaluation compose avec la complexité des compétences évaluées, l'adéquation sujet/candidat, etc. Les épreuves du TCF mobilisent des compétences différentes, ce qui peut expliquer qu'un candidat peut avoir des scores hétérogènes entre les différentes compétences évaluées. Être capable de comprendre et être capable de s'exprimer se traduisent par des performances différentes, qui dépendent de chacun, de la manière dont la langue a été apprise et également de l'utilisation qui est faite de la langue.

Néanmoins, pour des demandes spécifiques telles que la naturalisation, l'obtention de la carte de résident, une demande d'immigration, les autorités en charge des dossiers des candidats n'accepteront l'attestation TCF que si celle-ci porte une indication de niveau suffisante.

Peut-on passer les seules épreuves d'expression du TCF TP ?

Il est possible de passer l'épreuve d'expression orale et/ou l'épreuve d'expression écrite du TCF tout public uniquement si vous avez déjà passé, dans un délai inférieur à 18 mois, les épreuves obligatoires (QCM). Il faudra fournir au centre de passation votre ancien code candidat (celui de votre passation du QCM). Votre attestation reprendra vos résultats au QCM et intègrera votre ou vos notes d'expression et conservera la date de fin de validité liée à celle de votre première attestation.

Comment est calculé le niveau global du TCF IRN ?

Pour la CSP : Les services du ministère de l'intérieur ont souhaité que le niveau global B1 soit atteint par la preuve de 3 compétences au niveau A2 minimal et le haut du niveau A1 au minimum pour la quatrième épreuve.

Pour la carte de résident : Les services du ministère de l'intérieur ont souhaité que le niveau global B1 soit atteint par la preuve de 3 compétences au niveau B1 minimal et le haut du niveau A2 au minimum pour la quatrième épreuve.

Pour la naturalisation : Les services du ministère de l'intérieur ont souhaité que le niveau global B1 soit atteint par la preuve de 3 compétences au niveau B2 minimal et le haut du niveau B1 au minimum pour la quatrième épreuve.

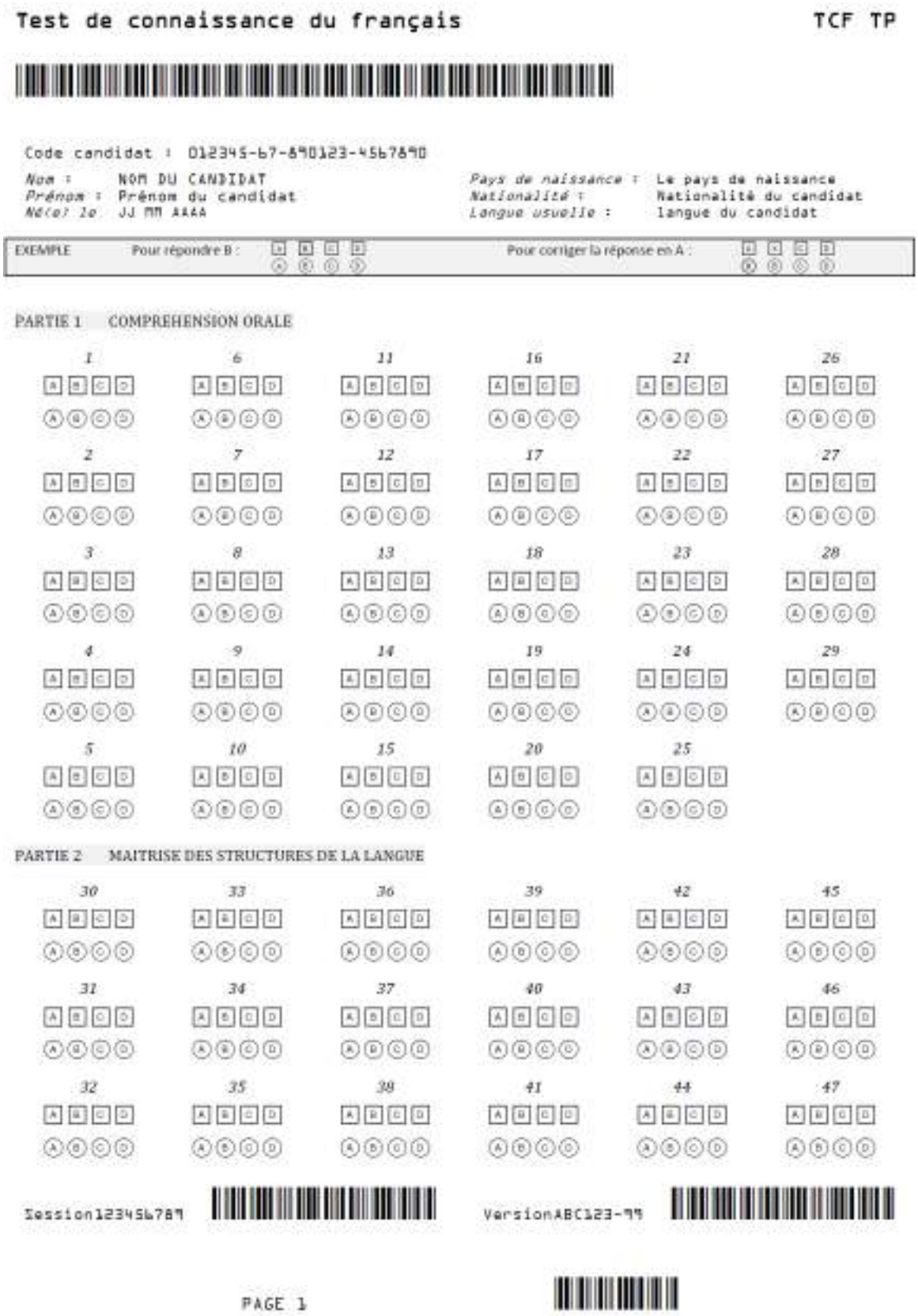
Quelles sont les relations entre le TCF et le DELF/DALF ?

Ces deux outils d'évaluation reconnus par le ministère chargé de l'Éducation nationale ne doivent pas être confondus. Le DELF et le DALF conduisent à des diplômes d'État valables à vie (comme le baccalauréat).

Le TCF conduit à une attestation de niveau valable deux ans, et non à un diplôme valable à vie. Il s'agit d'une validation rapide et immédiate : le test fonctionne comme un cliché photographique des compétences linguistiques d'un individu à un moment donné de la vie.

Annexes

Exemples de feuille de réponses



Test de connaissance du français TCF TP

Code candidat : 012345-67-890123-4567890

Nom : NOM DU CANDIDAT
Prénom : Prénom du candidat
Né(e) le JJ MM AAAA

Pays de naissance : Le pays de naissance
Nationalité : Nationalité du candidat
Langue usuelle : langue du candidat

EXEMPLE Pour répondre B : Pour corriger la réponse en A :

PARTIE 1 COMPREHENSION ORALE

PARTIE 2 MAITRISE DES STRUCTURES DE LA LANGUE

Session123456789 VersionABC123-99

PAGE 1

Lecture de l'attestation du TCF tout public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL | TCF

Attestation TCF

Test de connaissance du français - Tout public

Bloc « identité » du candidat comprenant obligatoirement une photographie

Nom
Prénom
Date de naissance
Code candidat



Centre
Date de la session
Date de délivrance des résultats
Expire le
N° de l'attestation

Bloc « données de la session » comportant notamment la date de fin de validité de l'attestation

Résultats aux épreuves

Résultats aux épreuves obligatoires

Epreuves QCM	Score /699	Niveau CECRL
Compréhension orale	512	**C1**
Maîtrise des structures de la langue	690	**C2**
Compréhension écrite	629	**C2**
Résultats globaux QCM	599	**C1**

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Éducation international depuis l'impression de cette attestation.
Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.

Moyenne pondérée des 3 scores aux épreuves **obligatoires**

QR Code permettant d'authentifier les résultats

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	18	**C2**
Expression écrite	17	**C1**

Résultats aux épreuves complémentaires

Pour l'ensemble des épreuves :	**A1**	**A2**	**B1**	**B2**	**C1**	**C2**
niveau(x) atteint(s)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	NON

Si, et uniquement si, le candidat a passé toutes les épreuves (obligatoires et complémentaires) lors de la même session, le TCF TP fait apparaître une mention de score global, calculé avec l'ensemble des épreuves

Fabriquer et utiliser un faux document est un délit et est suivi de sanctions administratives ou pénales.

Signature du candidat

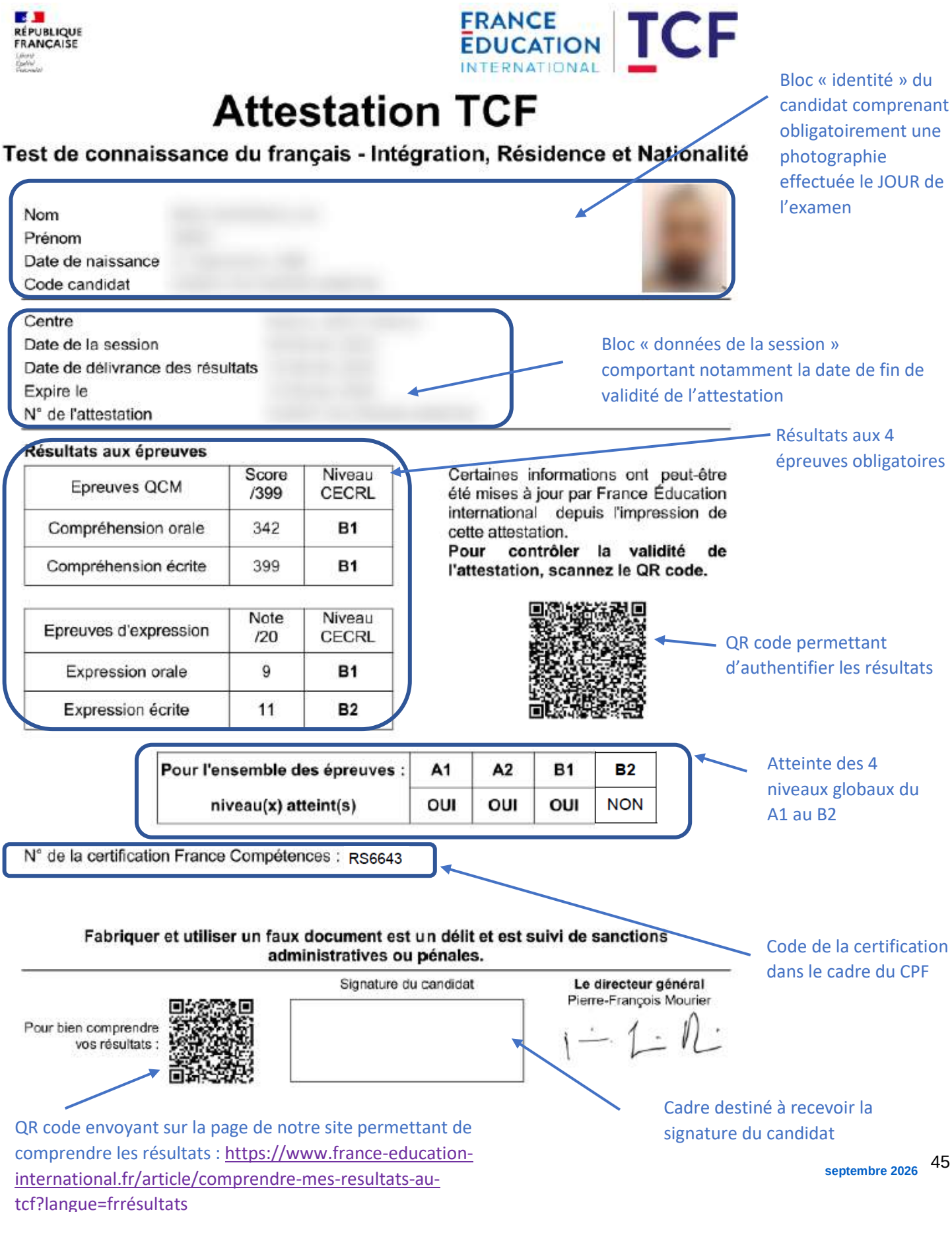
Le directeur général
Pierre-François Mourier

Pour bien comprendre vos résultats :

QR code envoyant sur la page de notre site permettant de comprendre les résultats : https://www.france-education-international.fr/article/comprendre-mes-resultats-au-tcf?langue=frrésultats

Cadre destiné à recevoir la signature du candidat

Lecture de l'attestation du TCF IRN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL | TCF

Attestation TCF

Test de connaissance du français - Intégration, Résidence et Nationalité

Nom
Prénom
Date de naissance
Code candidat

Centre
Date de la session
Date de délivrance des résultats
Expire le
N° de l'attestation

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /399	Niveau CECRL
Compréhension orale	342	**B1**
Compréhension écrite	399	**B1**

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	9	**B1**
Expression écrite	11	**B2**

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Éducation international depuis l'impression de cette attestation.
Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.

Pour l'ensemble des épreuves :	**A1**	**A2**	**B1**	**B2**
niveau(x) atteint(s)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	NON

N° de la certification France Compétences : RS6643

Fabriquer et utiliser un faux document est un délit et est suivi de sanctions administratives ou pénales.

Pour bien comprendre vos résultats :

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François Mourier

Bloc « identité » du candidat comprenant obligatoirement une photographie effectuée le JOUR de l'examen

Bloc « données de la session » comportant notamment la date de fin de validité de l'attestation

Résultats aux 4 épreuves obligatoires

QR code permettant d'authentifier les résultats

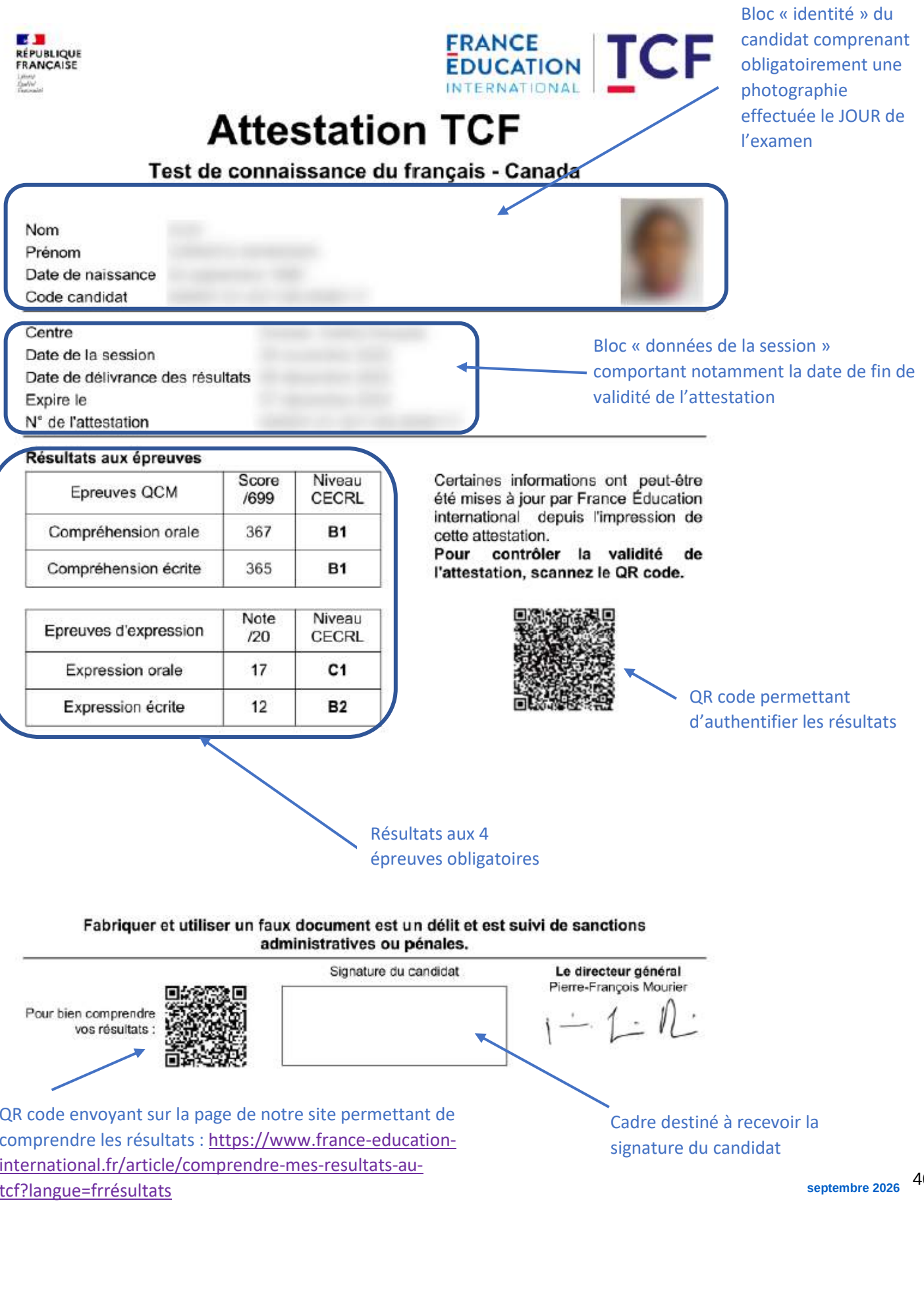
Atteinte des 4 niveaux globaux du A1 au B2

Code de la certification dans le cadre du CPF

Cadre destiné à recevoir la signature du candidat

QR code envoyant sur la page de notre site permettant de comprendre les résultats : https://www.france-education-international.fr/article/comprendre-mes-resultats-au-tcf?langue=frrésultats

Lecture de l'attestation du TCF CANADA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL | TCF

Attestation TCF

Test de connaissance du français - Canada

Nom
Prénom
Date de naissance
Code candidat

Centre
Date de la session
Date de délivrance des résultats
Expire le
N° de l'attestation

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /699	Niveau CECRL
Compréhension orale	367	**B1**
Compréhension écrite	365	**B1**

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	17	**C1**
Expression écrite	12	**B2**

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Éducation international depuis l'impression de cette attestation.
Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.

Fabriquer et utiliser un faux document est un délit et est suivi de sanctions administratives ou pénales.

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François Mourier

Pour bien comprendre vos résultats :

Bloc « identité » du candidat comprenant obligatoirement une photographie effectuée le JOUR de l'examen

Bloc « données de la session » comportant notamment la date de fin de validité de l'attestation

QR code permettant d'authentifier les résultats

Résultats aux 4 épreuves obligatoires

QR code envoyant sur la page de notre site permettant de comprendre les résultats : https://www.france-education-international.fr/article/comprendre-mes-resultats-au-tcf?langue=frrésultats

Cadre destiné à recevoir la signature du candidat

Lecture de l'attestation du TCF QUÉBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL | TCF

Attestation TCF

Test de connaissance du français - Québec

Nom
Prénom
Date de naissance
Code candidat



Bloc « identité » du candidat comprenant obligatoirement une photographie effectuée le JOUR de l'examen

Centre
Date de la session
Date de délivrance des résultats
Expire le
N° de l'attestation

Bloc « données de la session » comportant notamment la date de fin de validité de l'attestation

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /699	Niveau CECRL
Compréhension orale	498	**B2**
Compréhension écrite	525	**C1**

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	20	**C2**
Expression écrite	17	**C1**

Résultats aux épreuves qui peuvent aller de 1 à 4 choisies par le candidat parmi la compréhension orale et écrite et l'expression orale et écrite

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Éducation international depuis l'impression de cette attestation.
Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.

QR code permettant d'authentifier les résultats

Fabriquer et utiliser un faux document est un délit et est suivi de sanctions administratives ou pénales.

Pour bien comprendre vos résultats :

QR code envoyant sur la page de notre site permettant de comprendre les résultats : https://www.france-education-international.fr/article/comprendre-mes-resultats-au-tcf?langue=frrésultats

Signature du candidat

Cadre destiné à recevoir la signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François Mourier

Note sur les pièces d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité et être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photo récente le jour de la passation.

Les pièces d'identité acceptées dans le cadre de la passation des épreuves du DILF, du DELF et du DALF, ainsi que du TCF seront les mêmes que celles demandées lors du retrait des documents officiels comme l'attestation de réussite et le diplôme. Pour la consultation des copies des épreuves du DILF, du DELF et du DALF, les mêmes pièces d'identité seront demandées.

Liste des pièces d'identité acceptées :

- passeport ;
- titre de séjour ;
- carte d'identité.

Ces pièces d'identité, comportant une photo, doivent être en cours de validité au moment de la passation.

En cas de doute sur l'identité du candidat du fait de la difficulté du rapprochement avec la photo, une deuxième pièce d'identité pourra être demandée à l'appui de la première.

Dans le cas d'un candidat majeur qui n'est pas en mesure de présenter un titre d'identité, il est possible d'accepter :

- récépissé d'une demande de carte de séjour ;
- récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile (une photographie est requise pour ce type de document) ;
- récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale ;
- attestation de demande d'asile (procédure normale et procédure accélérée) ;
- permis de conduire ;
- certification de scolarité.

A) Les cas particuliers

- En cas de perte ou de vol de pièce d'identité, le candidat présentera le récépissé de la déclaration de vol ou perte faite au bureau de police, ainsi qu'une photocopie de pièce d'identité.

- Certains pays délivrent des pièces d'identité valables à vie.

Dans ce cas, le candidat doit être suffisamment reconnaissable sur la photo. Dans le cas contraire, il sera invité à présenter un deuxième titre d'identité (permis de conduire, titre de séjour, etc.).

B) Justificatifs d'identité acceptés (exemples)

- Passeport :



- Carte d'identité :



- Titre de séjour :



Tout autre justificatif différent de ceux mentionnés ci-dessus sera refusé. Ainsi, les extraits d'acte de naissance, les cartes Vitale, les cartes AME (Aide Médicale de l'État), les attestations de scolarité sans photo, les cartes de transports en commun, les cartes diplomatiques, etc. ne sont pas acceptés.

Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF TP, le TCF Québec et le TCF Canada

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT / *CERTIFICATE*

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Je soussigné(e) Dr / *I, the undersigned, Dr*……..
N°RPPS / *Identification number:* ……

Certifie avoir examiné ce jour / *Certify having examined today* : M. / Mme ……..……,

constate qu'il (ou elle) présente un état de santé déficient chronique ou un handicap au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles / *note that he/she has a chronic health condition or handicap under L. 114 of the Social Action and Family Code*,

et / *and*

☐ demande qu'il (ou elle) puisse bénéficier d'aménagements d'épreuves pour la passation d'une évaluation linguistique de français et préconise les aménagements suivants, selon les indications figurant au verso :
ask that he/she may benefit from special arrangements to take a French language test and recommend the following arrangements, according to the indications written on the back of this form:

- ……
- ……
- ……
- ……
- ……

ET/OU / *AND/OR*

☐ constate que son état de santé ou ce handicap nécessite la dispense d'une (ou plusieurs) épreuve(s) de l'évaluation (cf. partie 3 au verso) :
note that his/her health condition or handicap requires an exemption to take one (or several) of the following part(s) of the test (see part 3 on the back):

Fait à / *Done in* ……..…… le / *on* …… / …… / ……

Cachet et signature du médecin / *Doctor stamp and signature*

Le présent certificat est rédigé à la demande du patient et remis en main propre.
This certificate was issued at the patient's request and submitted to him/her in person.

Article L.114 du code de l'action sociale et des familles : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Article L.114 of the Social Action and Family Code: "A handicap is defined under this law as any limited activity or restriction on participation in life in society suffered by an individual due to a substantial, sustained or definitive change to one or several physical, sensorial, mental, cognitive or psychological functions, multiple handicaps or a disabling health problem."

Informations pour le médecin

1 – Le Test de Connaissance du Français (TCF) : contexte

Les différentes déclinaisons du TCF, que l'on peut passer en format papier ou sur ordinateur, peuvent être composées de tout ou partie des 5 épreuves suivantes :

- **compréhension orale :** à l'aide d'un casque audio ou non, le candidat écoute des documents enregistrés puis répond à une série de questions à choix multiples (15-35 min) ;
- **maîtrise des structures de la langue :** le candidat répond à une série de questions à choix multiples. Cette épreuve dure 15 minutes et n'est proposée que pour le TCF tout public (TCF TP) ;
- **compréhension écrite :** le candidat lit de courts textes puis répond à une série de questions à choix multiples (20-60 min) ;
- **expression écrite :** le candidat rédige trois textes en suivant des consignes simples (30-60 min) ;
- **expression orale :** le candidat participe à un échange avec un examinateur. Selon la déclinaison, cette épreuve peut s'appuyer sur un document iconographique comportant de l'écrit (10-12 min).

2 – Possibilités d'aménagements des épreuves[9]

Les candidats en situation de handicap ou ayant un état de santé déficient chronique peuvent, lorsque leur état de santé ou handicap le permet, bénéficier d'aménagements tels que ceux décrits ci-après :

- pour les **incapacités visuelles** partielles ou totales : versions agrandies du sujet, livrets Braille, temps majoré, outils techniques (loupe, éclairage renforcé, ordinateur personnel avec désactivation des correcteurs automatiques, etc.) ;

- pour les **incapacités auditives** partielles ou totales : passation du test avec volume amplifié, temps majoré, outils techniques (prothèses auditives, écouteurs, etc.), recours à la lecture labiale quand le candidat peut s'exprimer oralement ;

- pour les **incapacités motrices ou cognitives** : temps majoré, outils techniques (outils informatiques avec désactivation des correcteurs automatiques, etc.) ;

- **aide humaine** : installation dans une salle spécifique, lecture des consignes à voix haute, saisie des réponses du candidat, mise sur pause du lecteur audio, etc.).

3 – Dispenses

Lorsque des aménagements autres que ceux mentionnés ci-dessus sont nécessaires aux candidats en raison de leur état de santé déficient chronique ou handicap, ou lorsque leur état de santé ou handicap rend impossible l'évaluation linguistique, les candidats peuvent être dispensés d'une ou plusieurs épreuves (cf. point 1).

[9] Sous réserve du respect des procédures encadrant la passation d'un examen de langue

Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF IRN

Je soussigné(e) Dr.....
N° d'identification RPPS :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM..... Prénom..... Date de naissance

constate qu'il (ou elle) présente un handicap ou un état de santé déficient chronique au sens de l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles (voir définition de la notion de handicap ci-dessous).

ET

☐ demande qu'il (ou elle) puisse bénéficier d'aménagements d'épreuves pour le passage d'une évaluation linguistique de français et/ou d'un l'examen civique et préconise les aménagements (cf. verso) suivants :

.....

.....

OU

constate que son handicap ou son état de santé déficient chronique rend impossible :

☐ l'évaluation linguistique de français
☐ le passage de l'examen civique

Fait à Le/...../.....

Cachet et signature du médecin

Le présent certificat est rédigé à la demande du patient et remis en main propre.

Article L.114 du code de l'action sociale et des familles : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Informations pour le médecin

Dans le cadre de certaines procédures relatives à l'acquisition de la nationalité, les ressortissants étrangers doivent produire :
- un diplôme ou une attestation, délivrée depuis moins de deux ans, justifiant d'une connaissance de la langue française ;
- une attestation de réussite à l'examen civique.

1 – Le test de langue

L'obtention de l'attestation nécessite le passage d'un test linguistique dont les épreuves sont décrites ci-après :
- Le test linguistique comprend quatre épreuves qui permettent d'évaluer les compétences suivantes : la compréhension, écrite et orale, et l'expression, écrite et orale, en français.
- L'épreuve de compréhension écrite consiste en la lecture de courts textes sur ordinateur ou sur papier, chaque texte étant suivi d'une série de questions auxquelles il faut apporter des réponses sous forme de cases à cocher sur papier ou sur ordinateur. Elle peut durer entre vingt et trente minutes selon le test.
- L'épreuve de compréhension orale consiste en l'écoute de pistes audio, équipé ou non d'un casque audio, chaque piste étant suivie d'une série de questions à options écrites auxquelles il faut apporter des réponses sous forme de cases à cocher sur papier ou sur ordinateur. Elle peut durer entre dix et vingt minutes selon le test.
- L'épreuve d'expression écrite consiste en la rédaction d'un à trois textes (selon le motif du test) en suivant des consignes simples, sur ordinateur ou sur papier. Elle peut durer entre vingt et trente minutes selon le test.
- L'épreuve d'expression orale consiste en un échange verbal avec un évaluateur. L'épreuve peut, selon le test, avoir pour support un document iconographique comportant de l'écrit. Elle dure environ 20 minutes.

2 – L'examen civique

L'obtention de cet examen civique nécessite le passage d'un test qui prend la forme d'un questionnaire à choix multiples de quarante questions rédigées en français.
L'épreuve est réalisée uniquement sur support numérique et sa durée est de 45 minutes maximum.

3 – Aménagements et dispenses

Les candidats présentant un handicap ou un état de santé déficient chronique peuvent, lorsque cet état de santé ou handicap le permet, bénéficier d'aménagements décrits ci-après :
- pour les incapacités visuelles partielles sont proposés entre autres des versions amplifiées du sujet, un tiers temps supplémentaire, l'utilisation d'outils habituels (loupe, éclairage renforcé…) ;
- pour les incapacités auditives partielles sont proposés entre autres la passation du test avec volume amplifié, un tiers temps supplémentaire, l'utilisation d'outils habituels (prothèses auditives, écouteurs…), le recours à la lecture labiale si le candidat peut s'exprimer oralement ;
- pour les incapacités motrices sont proposés entre autres un tiers temps supplémentaire, l'utilisation d'outils habituels (outils informatiques…) ;
- accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite-PMR ;
- aide pour l'installation dans la salle.

Lorsque des aménagements autres que ceux mentionnés ci-dessus sont nécessaires aux candidats en raison de leur état de santé déficient chronique ou de leur handicap, ou lorsque cet état de santé ou handicap rend impossible le passage de l'examen civique ou de test de langue, les candidats sont dispensés de cette évaluation. Les candidats qui ne peuvent s'exprimer que par la langue des signes doivent être dispensés du test linguistique, et ceux qui ne lisent que le braille doivent être dispensés du test linguistique et de de l'examen civique.

Protection des données personnelles des candidats

France Éducation international (FEI) propose un test de niveau linguistique qui évalue les compétences en français : le test de connaissance du français (TCF).
France Éducation international s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Qui est le responsable de traitement ?
Le responsable de traitement des données à caractère personnel est France Éducation international (FEI), établissement public administratif situé à 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres.

A quoi servent vos données personnelles ?
France Éducation international traite vos données à caractère personnel pour **l'administration du TCF** qui comprend la conception des épreuves, la gestion du test et du réseau des centres de passation.
Plus précisément, les données collectées permettent :

- La gestion de votre inscription et de la passation du TCF ;
- L'évaluation de vos compétences linguistiques orales et écrites ;
- L'amélioration de la qualité et de l'équité des tests

Pour cette finalité, FEI est susceptible d'utiliser certaines données pseudonymisées ou anonymisées pour :

 - les analyses psychométriques ;
 - la formation des évaluateurs (correcteurs, examinateurs et rédacteurs) ;
 - la recherche scientifique dans le domaine de l'évaluation en langues et du développement d'outils, notamment basés sur l'IA ;
 - L'affinage de la solution d'aide à la correction basé sur l'IA développé par FEI (FIDELIA).

- La prévention et la lutte contre la fraude aux certifications ;
- La réalisation des statistiques.

Quelle est la base juridique du traitement ?
Les bases légales du traitement sont :

- L'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD,
- L'intérêt légitime au sens du f) du 1 de l'article 6 du RGPD, à savoir l'amélioration de la qualité et de l'équité des tests, le positionnement de FEI comme un acteur public innovant dans le domaine de la langue française et l'optimalisation de la gestion financière et des coûts liés à la correction ; ainsi que la prévention et lutte contre la fraude.
- L'obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD pour la transmission des données des candidats au TCF en France à la Caisse des dépôts et consignations, conformément à l'arrêté du 21 Mai 2021 pris en application de l'article R. 6113-17-4 du code du travail.

Qui a accès à vos données ?
Les données collectées par France Éducation international ne sont accessibles qu'à :

- Des agents autorisés de France Éducation international ;
- Des personnels de votre centre de passation du TCF pendant la durée de validité de votre test ;
- Un sous-traitant de France Éducation international qui assure l'impression des épreuves nominatives ;
- Des chercheurs peuvent être sollicités pour réaliser des analyses des productions.

À des fins de la lutte contre la fraude, des organismes avec lesquels vous partagez vous-même votre attestation TCF, peuvent vérifier sa validité, notamment à l'aide du QR code qu'elle contient.
Si vous vous y opposez, la validité de votre attestation ne pourra pas être confirmée.
Certaines productions écrites et orales non nominatives peuvent être utilisées à des fins de reconnaissance du TCF auprès d'organismes officiels, y compris hors UE.
Par ailleurs, France Éducation international communique certaines données des candidats ayant passé en France la certification TCF enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) à la Caisse des dépôts et des consignations pour répondre à une obligation légale.

Quelles sont les données utilisées ?
France Éducation international ne traite que les données strictement nécessaires aux objectifs décrits ci-dessus. Il s'agit de données que vous communiquez lors de votre inscription auprès d'un centre de passation, ainsi que des données issues de l'évaluation de vos compétences linguistiques orales et écrites, à savoir :

- Données d'identification :

- Identité : nom, prénom, sexe, date et pays (et commune si né en France) de naissance,
- nationalité,
- photo,
- langue usuelle,
- numéro du candidat,
- numéro de l'attestation,
- uniquement pour le TCF Canada : numéro de passeport,
- uniquement pour le TCF dans le cadre de la DAP en France : adresse postale et numéro de téléphone,
- signature,
- numéro d'attestation TCF.

- Données relatives à la passation du TCF :

- déclinaison du TCF,
- lieu et dates de passation,
- réponses écrites,
- enregistrement vocal de l'expression orale (voix),
- motif d'inscription au TCF,
- le cas échéant, votre justificatif de demande d'aménagement ou de dispense des épreuves,
- le cas échéant, votre justificatif d'absence,
- le cas échéant, données relatives à la fraude, y compris relatives à la commission disciplinaire.

- Résultats

- niveau linguistique CECRL.

Le contenu de vos réponses peut être utilisé pour la constitution des corpus destinés à la recherche scientifique. Si les données à caractère personnel sont présentes accidentellement dans les productions, France Éducation international applique des mesures (pseudo-anonymisation) lors de la constitution des corpus de recherche afin de prévenir le risque d'identification.

Depuis octobre 2024, les résultats d'évaluation des compétences linguistiques sont issus d'une double correction hybride : une correction est toujours effectuée par un correcteur humain, tandis que l'autre correction est issue d'un traitement automatisé dénommé « FIDELIA ». En cas de divergence significative entre les deux corrections, une troisième correction humaine est réalisée pour garantir la qualité et l'équité d'évaluation.

France Éducation international ne fonde jamais les résultats d'évaluation des compétences linguistiques des candidats sur un traitement exclusivement automatisé.

France Éducation international n'utilise jamais les données nominatives ou directement identifiantes pour le développement ou l'affinage de la solution d'aide à la correction basée sur l'IA « FIDELIA ». Les données utilisées sont strictement limitées aux finalités (réponses aux questions du TCF, niveau linguistique associé et données socio-démographiques des candidats et des correcteurs nécessaires pour prévenir des biais).

Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées ?
Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus et jusqu'à l'expiration des délais de prescription légale et d'archivage applicables.

FEI conserve vos données dans un format permettant de vous identifier pendant 10 ans, à l'exception des durées spécifiques inférieures suivantes :

- Les dossiers d'inscription incomplets sont effacés après 6 mois.
- La signature est conservée pendant 3 ans.
- L'enregistrement vocal d'expression orale est conservé pendant 2 ans.
- Les justificatifs des demandes d'aménagement des épreuves et des demandes de dispense des épreuves sont conservés pendant 1 an.
- Les justificatifs des demandes d'absence sont conservés pendant la durée règlementaire applicable aux pièces comptables.
- Les données relatives à la fraude sont conservées comme suit :
 - L'interdiction de passation – jusqu'à l'expiration de la sanction.
 - Données de la commission disciplinaire : 10 ans.

Transfert des données hors UE
Les centres de passation auprès desquels vous vous inscrivez pour passer le TCF peuvent être situés dans le monde entier, y compris dans les pays hors l'Union européenne, où les règles de protection des données à caractère personnel peuvent différer de celles qui sont applicables au sein de l'Union européenne.

Seul le centre de passation auprès duquel vous avez réalisé l'inscription pourra accéder à vos données, y compris les résultats, pendant la durée de validité de votre certification.

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?
Conformément à la loi "informatique et libertés" (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD - n°2016-679 du 27 avril 2016), vous bénéficiez, selon la base légale applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition sur les informations qui vous concernent.

Ces droits peuvent être exercés en adressant votre demande :
- par courriel à dpd@france-education-international.fr,
- via le formulaire en ligne,
- par voie postale à destination de :
Délégué à la protection des données
France Éducation international
1 avenue Léon Journault
92310 Sèvres cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Exemples d'épreuves[10]

Épreuve de compréhension orale

Exemple 1 :

Consigne : Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous voyez :



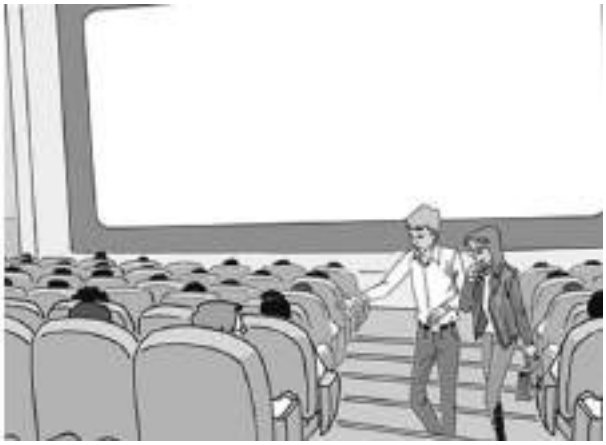
Vous entendez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses :***
A. Allez vous coucher rapidement. **B.** Finissez vos exercices de français. **C.** Regardez la télévision maintenant. **D.** Venez manger tout de suite.	A B C D Ⓐ Ⓑ Ⓒ Ⓓ

Exemple 2 :

Consigne : Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous voyez :

[10] *Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.*



Vous entendez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses :***
A. C'est un acteur formidable. **B.** Je déteste la publicité. **C.** Viens, on va s'asseoir là. **D.** Tu vas payer nos billets.	A B C D A B C D

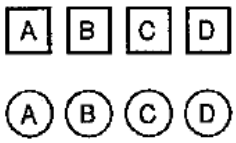
Exemple 3 :

Consigne : Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond à la question et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses :***
Qu'est-ce que vous prenez au petit-déjeuner ? **A.** Un croissant et un thé. **B.** Au café près de chez moi. **C.** Toujours en famille. **D.** À sept heures et demie.	A B C D A B C D

Exemple 4 :

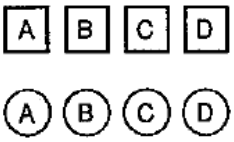
Consigne : Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond le mieux à la question et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez une question et 4 choix de réponse :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Pardon, Mademoiselle, à combien est la robe rouge, celle-là, là-bas ? **A.** C'est une taille 42. **B.** Elle ne coûte pas cher. **C.** Non, c'est celle-ci. **D.** Oui, elle est rouge.	

Exemple 5 :

Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez un document sonore *(ici un dialogue)* ***:***
- Vous réglez comment ? - Par chèque. - Je suis désolé, mais nous ne les acceptons plus. Cependant, nous acceptons toutes les cartes bancaires et les règlements en espèces. - Oui, mais j'ai laissé ma carte à la maison et je n'ai pas assez de liquide. - Bon, d'accord, mais c'est vraiment exceptionnel !

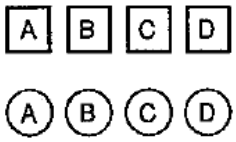
Vous entendez une question :	***Sur le livret, vous lisez 4 choix de réponse :***	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Comment le client va-t-il payer ses achats ?	**A.** En espèces. **B.** Par carte bancaire. **C.** Par carte de crédit. **D.** Par chèque.	

Exemple 6 :

Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

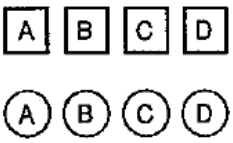
Vous entendez un document sonore *(ici un dialogue)* ***:***
- David, pourriez-vous appeler Monsieur Schmit ? J'ai besoin de son avis rapidement. - Oui Madame. Je lui propose vendredi prochain ? - Regardez mon emploi du temps. Vous pouvez le placez quand vous voulez, sauf jeudi après-midi. Je rencontre un nouveau client. - Et pour Madame Grimaldi, je lui dis de ne pas venir ?

- Non, je la verrai demain soir comme prévu.

Vous entendez une question :	*Sur le livret, vous lisez 4 choix de réponse :*	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Que doit faire David ?	**A.** Annuler une réunion de travail. **B.** Fixer un rendez-vous professionnel. **C.** Passer un entretien d'embauche. **D.** Trouver un nouveau conseiller.	

Exemple 7 :

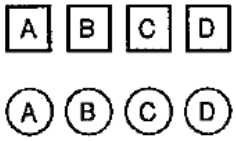
Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez	*Sur le livret vous lisez :*	*Cochez la bonne réponse sur la feuille de réponses :*
Si vous êtes une entreprise ou un organisme public, vous pouvez, grâce à cet organisme spécialisé dans les relations internationales, bénéficier d'une étude géopolitique détaillée complète et d'un travail d'expertise. Ils prennent en compte les aspects à la fois politiques, sociaux et économiques et leurs études très approfondies sont menées par des experts reconnus. Vous pouvez faire appel à eux, par exemple, si votre organisation désire connaître la région dans laquelle elle envisage de s'implanter ou avec laquelle elle voudrait nouer des liens. À titre d'exemple, il est important de connaître le degré d'ouverture économique d'un pays au commerce international ou bien d'avoir une idée précise des investissements étrangers dans ce même pays. Vous avez donc toutes les données du contexte géopolitique et ses conséquences potentielles sur votre secteur d'activité. *Quel est le rôle de l'organisme présenté ?*	**A.** Contribuer à la recherche sur les questions stratégiques. **B.** Créer un lieu de dialogue entre experts en géopolitique. **C.** Fournir une aide pour le développement à l'international. **D.** Intéresser l'opinion publique à l'actualité économique.	

Maîtrise des structures de la langue

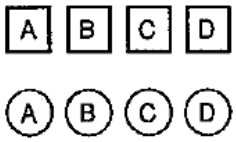
Exemple 8 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Pour s'inscrire à la bibliothèque, il faut… **A.** apporter **B.** emporter **C.** emmener **D.** ramener … une pièce d'identité.	

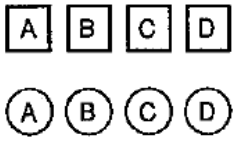
Exemple 9 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
L'avocat… **A.** que **B.** lequel **C.** auquel **D.** duquel … nous nous sommes adressés est un des meilleurs de Paris.	

Exemple 10 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

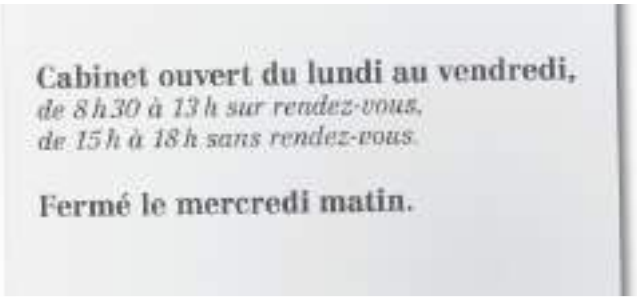
Sur le livret, vous lisez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Four très chaud ! … **A.** Faites **B.** Ferez **C.** Ferons **D.** Faisons … attention à ne pas vous brûler !	

Compréhension écrite

Exemple 11 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

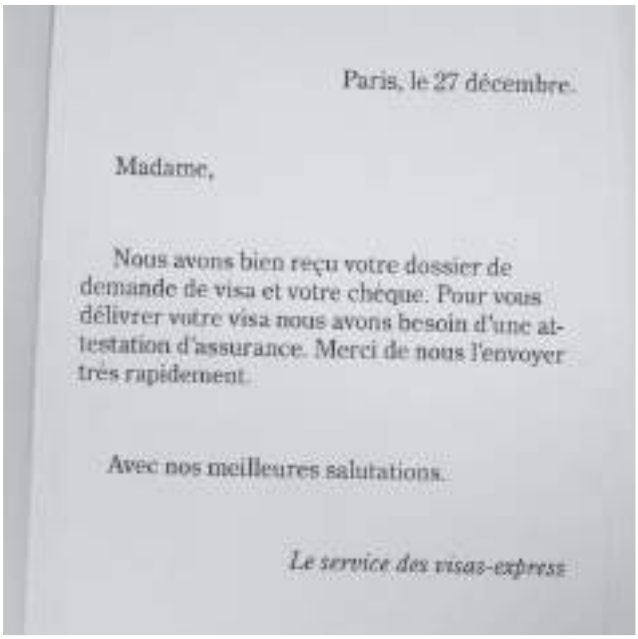


Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Quand pouvez-vous voir un avocat sans rendez-vous ? **A.** En matinée. **B.** À tout moment. **C.** Le samedi. **D.** Dans l'après-midi.	A B C D Ⓐ Ⓑ Ⓒ Ⓓ

Exemple 12 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :



Paris, le 27 décembre.

Madame,

Nous avons bien reçu votre dossier de demande de visa et votre chèque. Pour vous délivrer votre visa nous avons besoin d'une attestation d'assurance. Merci de nous l'envoyer très rapidement.

Avec nos meilleures salutations.

Le service des visas-express

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Que doit faire la femme ? **A.** Payer son visa. **B.** Refaire sa commande. **C.** Poster un document **D.** Renvoyer son dossier.	A B C D A B C D

Exemple 13 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

Chère Nathalie,
Nous partons en vacances à Rome du 15 juillet au 15 août. La maison est grande et les enfants ne viennent qu'une semaine avec nous. Si tu veux, tu peux venir nous retrouver à partir du 1er août et rester jusqu'à la fin des vacances. Nous attendons ta réponse.
Bises,
Corinne et Patrick

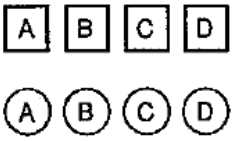
Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Que proposent Corinne et Patrick à leur amie ? **A.** De garder ses enfants en juillet. **B.** De venir passer des vacances avec eux. **C.** De partir une semaine à Rome. **D.** De louer une maison ensemble en août.	A B C D Ⓐ Ⓑ Ⓒ Ⓓ

Exemple 14 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

Alors que plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans travaillent, seulement 9 % des enfants sont accueillis en crèches, faute de place. Plus de 50 % sont gardés par un des parents et 26 % par un membre de la famille.
Le nombre de places en crèches a faiblement augmenté depuis 10 ans et le problème est encore plus marqué en banlieue qu'à Paris. Le gouvernement a décidé la création de crèches et de halte-garderie supplémentaires afin d'accueillir 10 000 de enfants de plus dès l'année prochaine. Les familles considèrent cet effort encore insuffisant et réclament davantage de structures collectives publiques.

Sur le livret, vous lisez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Qu'apprend-on dans ce texte ? **A.** La majorité des enfants sont gardés par leurs proches. **B.** Les mères préfèrent s'occuper d'elles-mêmes de leurs enfants. **C.** Le nombre d'établissement satisfait la demande à Paris. **D.** L'ouverture des structures promises résoudra le problème.	

Épreuve d'expression orale

Retrouvez un exemple de sujet d'expression orale du TCF à télécharger sur les pages TCF du site de France Éducation international.

- Pour le TCF IRN : https://www.france-education-international.fr/document/tcf-exemple-epreuve-eo
- Pour les TCF CA, QC et TP : https://www.france-education-international.fr/document/tcf-tp-qc-ca-exemple-epreuve-eo

Épreuve d'expression écrite

Retrouvez un exemple de sujet d'expression écrite du TCF à télécharger sur les pages TCF du site de France Éducation international.

- Pour le TCF IRN : https://www.france-education-international.fr/document/tcf-exemple-epreuve-ee
- Pour les TCF CA, QC et TP : https://www.france-education-international.fr/document/tcf-tp-qc-ca-exemple-epreuve-ee

Corrigés des exemples d'épreuves

Compréhension orale :

Exemple 1	D
Exemple 2	C
Exemple 3	A
Exemple 4	B
Exemple 5	D
Exemple 6	B
Exemple 7	C

Structures de la langue :

Exemple 8	A
Exemple 9	C
Exemple 10	A

Compréhension écrite :

Exemple 11	D
Exemple 12	C
Exemple 13	B
Exemple 14	A

Informations complémentaires

- Pour contacter France Éducation international : tcf@france-education-international.fr
- Pour consulter notre site internet : http://www.france-education-international.fr

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

La marque TCF ® ainsi que le logo TCF ® sont déposés à l'INPI, Institut national de la propriété industrielle.